

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

---

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC12

présenté par

Mme Spillebout, M. Olive, M. Fait et M. Frébault

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La mise en œuvre de cette tarification intervient au début de la rentrée universitaire suivant l'entrée en vigueur du présent article. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le calendrier de mise en œuvre de la tarification à 1 euro pour les repas servis au sein des sites de restauration des centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS).

Cette mesure a pour objectif de répondre rapidement aux besoins des étudiants en situation de précarité, qui rencontrent des difficultés croissantes pour accéder à une alimentation équilibrée à prix abordable. En prévoyant que la tarification soit appliquée dès la rentrée universitaire suivant l'entrée en vigueur du présent article, cet amendement permet de répondre à cette demande, tout en respectant la volonté de la rapporteure.

Cependant, il est essentiel que cette mise en œuvre soit organisée en amont et de manière responsable, en collaboration avec les sites universitaires, afin d'éviter toute désorganisation et d'assurer une transition fluide et efficace pour tous les étudiants.

Tel est l'objet du présent amendement.